

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 817 modificatif à l'arrêté n° 1318 du 17 décembre 1939 sur l'alimentation des troupes et des animaux du groupe de la Côte française des Somalis.

n° 817

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 septembre 1940

Numéro JO
n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro
30 septembre 1940

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'instruction ministérielle du 7 novembre 1929 sur l'alimentation des troupes aux colonies et ses divers modificatifs

Vu l'arrêté n° 1318 du 17 décembre 1939 sur l'alimentation des troupes et des animaux du groupe de la Côte française des Somalis

Vu les arrêtés n° 266 du 1er mars 1940 et n° 613 du 2 juillet 1940 modifiant le précédent

Sur le rapport de l'intendant militaire directeur du Service de l'intendance des troupes du groupe et l'avis conforme du Général commandant supérieur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté n° 1318, du 17 décembre 1939, déjà modifié par les arrêtés n° 266 du 19 mars 1940 et n° 613 du 2 juillet 1940 reçoit à nouveau les modifications ci-après : « Les tableaux 4 et 8 sont annulés et remplacés par ceux annexés au présent arrêté. »

Art. 2

— Le Général commandant supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui aura effet du 1er septembre 1940, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaire.

NOUAILHETAS.